

JANVIER-FÉVRIER 2007
TOME LXIII - N° 716-717
*publication mensuelle
soixantième année*

CRITIQUE

Revue générale des publications françaises et étrangères

Anciens directeurs

GEORGES BATAILLE, JEAN PIEL

Comité d'honneur

MAURICE BLANCHOT (†), YVES BONNEFOY, MICHEL DEGUY,
JACQUES DERRIDA (†), MICHEL SERRES, JEAN STAROBINSKI.

Directeur

PHILIPPE ROGER

Conseil de rédaction

MARC AUGÉ, FRANÇOISE BALIBAR, PIERRE BIRNBAUM,
DANIÈLE COHN, ANTOINE COMPAGNON, PEDRO CORDOBA,
ÉLIE DURING, YVES HERSANT, ALAIN DE LIBERA.

Rédaction

Responsable d'édition : LAURE DEFIOLLES

7, rue Bernard-Palissy - 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 39 27
Fax : 01 44 39 36 15
(le matin seulement)

Diffusion

Les Éditions de Minuit

Philippe Roger reçoit sur rendez-vous.

Les manuscrits ne sont pas retournés.

Les auteurs développent librement une opinion qui n'engage qu'eux-mêmes.

Sociétés urbaines entre civilisation des mœurs et sémantique des émotions

*Emotions in the Heart of the
City (14th-16th century)/
Les Émotions au cœur de la
ville (xiv^e-xvi^e siècle)*

sous la dir. de
Élodie Lecuppre-Desjardin
et Anne-Laure Van Bruaene

Turnhout, Brepols,
« Studies in European Urban
History (1100-1800), 5 »
2005, 298 p.

L'homme moderne s'est longtemps plu à jouer le rôle d'un être rationnel qui prend ses décisions selon une logique communicable, voire selon la logique tout court. Mais malgré la sociologie du « choix rationnel » ou le modèle wéberien qui présuppose que les sociétés modernes seraient gouvernées au moins par une rationalité des fins (*Zweckrationalität*), les sociologues et les politologues ont dû apprendre à s'intéresser au côté irrationnel de l'homme. Non seulement nos décisions individuelles sont fortement marquées par des influences non-rationnelles, mais même en ce qui concerne notre perception d'un domaine aussi abstrait que celui de la sphère politique, nous exigeons littéralement des éléments irrationnels pour satisfaire notre attente d'une relation émotionnelle ou affective. David Kertzer l'a bien montré dans son étude pionnière sur l'usage des rituels dans le domaine politique ¹. Il suffit d'ailleurs de penser

1. D. I. Kertzer, *Ritual, Politics, and Power*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1988.

aux rencontres de chefs d'État et au gaspillage de moyens financiers qu'ils entraînent. En juillet 2006 par exemple, lorsque le président des États-Unis a visité un village dans le nord-est de l'Allemagne, 800 policiers ont été mobilisés pour maîtriser une population de 600 habitants. On se tromperait si l'on voulait qualifier cette attitude de théâtrale ou de baroque : le pouvoir politique ne se justifie (et ne s'impose) pas seulement par des moyens rationnels. Sa mise en scène rituelle contribue également à la construction des sociétés en question et à l'adhésion de leurs membres au collectif. Si participer à une société suppose toujours de se sentir impliqué, la politique se construit aussi à travers l'émotion². Tel est le cas dans des sociétés modernes, sécularisées et éclairées. Comment dès lors s'imaginer les conditions de vie dans les cultures d'autrefois, moins marquées par un « processus de civilisation »³ qui aurait laissé ses empreintes dans l'usage distancié que nous faisons de nos corps et de nos émotions dans la communication quotidienne ?

Si ces questions s'imposent aujourd'hui, la démarche ne va cependant pas de soi. Walter Prevenier le rappelle dans la conclusion (p. 273-293) : les œuvres d'une « nouvelle histoire culturelle » du début du xx^e siècle ne sont pas représentatives de leur époque. Aujourd'hui, on peut apprécier un ouvrage tel que *L'Automne du Moyen Âge*, publié par Johan Huizinga en 1919, comme un monument marquant le début d'une histoire des mentalités. Or, à l'époque, la situation était différente et il suffisait de voyager de Leyde à Gand pour découvrir qu'une majorité d'historiens ne considérait pas sérieux de réfléchir sur les émotions et la psychologie des hommes d'autrefois (p. 275 sq.).

De nos jours, l'ouvrage dirigé par Élodie Lecuppre-Desjardin et Anne-Laure Van Bruaene fait partie d'un champ de la recherche désormais reconnu. Heureusement, dira-t-on, car l'importance des émotions n'est aujourd'hui plus remise en question, comme en témoigne un grand nombre de publications

2. Voir Ph. Braud, *L'Émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

3. N. Elias, *La Civilisation des mœurs*, trad. par P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (éd. originale en allemand, 1939).

récentes évoquées par Walter Prevenier dans ses remarques conclusives. Mais constater que les émotions constituent un facteur important pour la compréhension des acteurs historiques, individus ou groupes, conduit tout d'abord à soulever de nouveaux problèmes, à commencer par la notion centrale elle-même : qu'est-ce qu'une émotion à proprement parler ?

*

Jeroen Deploige pose la question dans les réflexions qu'il consacre à l'aptitude des médiévistes à s'approprier les émotions ressenties par des acteurs historiques, ainsi qu'à l'influence qu'elles ont exercée sur l'ordre social (p. 3-24). Pour répondre, il faut tout d'abord se faire une idée claire de ce qu'on entend par « émotion » : entreprise difficile, car le mot lui-même n'apparaît dans son sens moderne qu'au XVII^e siècle sous la plume de René Descartes. Avant ce penseur de la première modernité, qui compte l'émotion parmi les « passions », le terme n'a été utilisé que pour désigner des événements violents, tels que les émeutes ou les soulèvements. Mais même si le mot avait une histoire plus ancienne et plus stable, celle-ci pourrait être trompeuse et nous serions encore tenus de reconstruire ses péripéties, comme c'est le cas avec d'autres notions-clés telles que « l'amitié », « l'amour », etc.⁴.

S'il n'y a pas de continuité au niveau des mots, y en a-t-il une en ce qui concerne les phénomènes ? Les sciences de l'homme ne donnent malheureusement pas de réponse univoque. La recherche oscille depuis plus d'un siècle entre l'universalisme, qui suppose une prééminence des processus physiques dans les phénomènes affectifs, et le relativisme culturel qui interprète les émotions comme résultats (entre autres) de mécanismes culturels propres à la société qui les produit. Ni l'une ni l'autre approche ne nie pourtant la réalité des émotions. La question non encore élucidée concerne donc avant tout leur nature et les moyens dont dispose l'historien pour s'en approcher. Or, les conséquences du choix théorique sont importantes : pour l'universaliste, les mêmes actions entraî-

4. Voir N. Nabert, *Les Réseaux d'alliance en diplomatie aux XIV^e et XV^e siècles. Étude de sémantique*, Paris, Honoré Champion, 1999.

nent des réactions émotionnelles analogues : les mêmes expressions émotionnelles renvoient à la même expérience individuelle, qui devient par conséquent communicable entre cultures différentes. En revanche, le relativiste culturel est tenu de reconstruire les paramètres de ce qu'on peut appeler avec Barbara Rosenwein les « communautés émotionnelles » (p. 18). Or ce concept, auquel plusieurs auteurs se réfèrent dans cet ouvrage collectif, est une arme à double tranchant : bien qu'il serve à constituer les émotions comme champ de recherche pour l'historien, il renvoie à une réalité dans le passé sans pour autant fournir les moyens de la saisir concrètement. Avant d'aborder la question délicate de savoir s'il faut distinguer entre les émotions comme phénomènes intérieurs caractérisés par une certaine stabilité (un *habitus*) et les affects, caractérisés quant à eux par une courte durée, l'incertitude sur la nature des émotions reste entière.

Certes on peut regretter ce flou théorique, mais il offre aussi certains avantages, ne fût-ce que parce qu'il nous rappelle ce que nous ne savons pas ou ne pourrons jamais savoir avec certitude. Les études de cas sur les « émotions au cœur de la ville » sont donc les bienvenues, parce qu'elles nous confrontent à de nouveaux matériaux, mais aussi parce qu'elles nous invitent à réfléchir à nouveau sur les limites d'une synthèse sous forme de système. Le germaniste Rüdiger Schnell, qui vient de publier un état des lieux des courants actuels dans l'histoire des émotions ⁵, attire l'attention sur un fréquent malentendu entraînant de lourdes conséquences : maints auteurs prétendent analyser l'histoire des émotions alors qu'ils ne réfléchissent que sur leurs représentations. Schnell en conclut que nous n'avons pas affaire à une nouvelle discipline (à l'instar de l'histoire des mentalités), car l'objet étudié nous échappe et les méthodes employées pour l'analyser restent cantonnées aux limites du connu. Cette critique permet de formuler une remarque essentielle : ce qui a été produit sous le titre « histoire des émotions » depuis au moins une décennie a considérablement élargi notre perception des mécanismes socio-

5. R. Schnell, « Historische Emotionsforschung. Eine mediävistische Standortbestimmung », dans *Frühmittelalterliche Studien* 38 (2004), p. 173-276.

politiques des cultures médiévales, grâce à des recherches réalisées entre autres sur la colère du roi (*ira regis*), l'amour et la justice ou encore la haine comme institution juridique⁶. Cependant, la plupart de ces études ne se concentrent pas sur les émotions en tant que telles, comme le laisseraient supposer leurs titres, mais sur la mobilisation de celles-ci dans un discours qui s'organise autour d'une réflexion sur des valeurs et des institutions sociales. Cette orientation s'explique à parts égales par la volonté de travailler sur des phénomènes dont l'importance ne fait aucun doute et par la nécessité de les approcher à travers les discours, nos seules fenêtres dans cette réalité du passé. Mais elle risque de s'éloigner de la problématique qui devrait être placée au cœur d'une histoire des émotions : la production, la perception et la manipulation du domaine affectif.

*

Examinons, à partir de ces considérations, les contributions de notre recueil, regroupées en trois parties : les politiques de l'émotion dans les révoltes urbaines, le discours sur l'émotion dans l'administration urbaine de la justice et l'art de l'émotion sur la scène urbaine. On constate tout d'abord la cohérence thématique de l'ensemble, malgré la diversité linguistique avec son partage inégal entre l'anglais, qui l'emporte quantitativement, et le français. Géographiquement, les sources étudiées proviennent surtout des villes du nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. En résultent une grande homogénéité entre les contributions, ainsi qu'un panorama socio-politique qui paraît bien choisi pour aborder la

6. Par exemple G. Althoff, « *Ira Regis. Prolegomena to a History of Royal Anger* », dans B. H. Rosenwein (éd.), *Anger's Past. The Social Uses of Emotion in the Middle Ages*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1998, p. 59-74 ; M. Clanchy, « *Law and Love in the Middle Ages* », dans J. Bossy (éd.), *Disputes and Settlements. Law and Human Relations in the West*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 47-88 ; D. Smail, « *Hatred as a Social Institution in Late-Medieval Society* », dans *Speculum* 76 (2001), p. 90-126 ; P. R. Hyams, *Rancor & Reconciliation in Medieval England*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2003.

question des émotions. Où peut-on en effet espérer trouver des événements davantage marqués par des émotions individuelles ou collectives que dans ces sociétés urbaines du bas Moyen Âge qui reflètent un mouvement et une ré-invention incessants, avec les progrès technologiques de la production proto-industrielle, l'ascension de nouvelles familles au sein d'une bourgeoisie naissante et les conflits récurrents avec un pouvoir princier qui est à la fois lointain et très présent ?

Dans cette perspective, on n'aura donc pas de mal à approuver l'argumentation de Lauro Martines, spécialiste de l'histoire florentine à l'époque des Médicis, qui se concentre sur l'utilisation de la violence physique comme instrument de la domination et sur ses conséquences émotionnelles (p. 31-39). Selon Martines, la mise en scène de massacres ou d'exécutions cruelles et sanglantes constituait une technique habituelle dans une ville comme Florence, utilisée pour assurer le pouvoir et intimider à la fois les concurrents politiques et la population. Ni les « tyrans » ni les « républicains » n'ont dédaigné ce moyen ; Martines suit les traces de Michel Foucault quand il insiste sur le fait que la stratégie n'est pas seulement présente dans le rituel judiciaire, mais aussi dans les attentats politiques : quand le condottiere Baldaccio di Anghiari est défenestré du palais gouvernemental de Florence en 1441 par des partisans des Médicis, il ne s'agit pas d'une procédure juridique. Logiquement, cet acte devait provoquer la crainte ou la haine ; mais quelle leçon devons-nous tirer de ce récit ? Les potentats ont-ils consciemment manipulé les masses, ou doit-on plutôt considérer que leurs actions étaient, elles-aussi, motivées par des affects ? S'agissait-il d'actions spontanées ou de stratégies préméditées jouant avec les émotions des autres ?

Jan Dumolyn et Élodie Lecuppre-Desjardin semblent opter pour la solution de l'application stratégique de l'émotion dans leur analyse de la révolte brugeoise de 1436-1438 (p. 41-62). L'historiographie contemporaine des événements nous offre tout un panorama de la peur, de la crainte et de la tristesse – les chroniqueurs mobilisent ces notions pour décrire et expliquer ce dont ils témoignent. Mais on se gardera bien d'une lecture naïve de ces textes : derrière les mots se trouve tout un éventail de « constructions mentales » (p. 50-56) à la portée des chroniqueurs. Le monde politique se reflète donc à travers un vocabulaire affectif, sans qu'on puisse distinguer avec certi-

tude où commence la représentation de l'émotion et où les auteurs renvoient à une réalité matérielle. La perspective de Dumolyn et Lecuppre-Desjardin vise sagement à un niveau intermédiaire qui ne reconnaît la spontanéité qu'au niveau des textes et se garde bien de parler des émotions au sens strict : c'est leur utilisation qui les intéresse, voire leur manipulation à des fins propagandistes. Étant donné ce choix de perspective, l'insistance des auteurs sur le fait qu'ils ne considèrent pas la « haine » comme une émotion, mais comme un sentiment (p. 53, n. 52) semble constituer une précision inutile, voire trompeuse. En effet, quel sens peut avoir une telle distinction, puisqu'ils n'envisagent pas de décrire le réel mais uniquement le discours élaboré autour de l'événement ?

Les deux premières contributions ouvrent donc un horizon méthodologique qui englobe la dichotomie entre les pôles du discours et de la réalité. Dans les études qui suivent, on constate que chacune des approches peut se justifier par ses propres avantages. Ainsi Jelle Haemers montre à travers l'exemple des révoltes à Gand, Bruges et Ypres que les émotions des populations urbaines constituaient un facteur politique saisissable, sans que l'on puisse parler, à l'instar de l'historiographie ancienne, d'une « nature de rebelles » (p. 63-81). Les crises politiques, souvent déclenchées par des facteurs identifiables et intelligibles, étaient accompagnées d'une telle charge émotionnelle qu'on ne pouvait la canaliser qu'au moyen du rituel. Haemers suit le psychologue Nico Frijda en constatant qu'un individu agit de façon émotionnelle quand il a un intérêt dans l'objet de ses actions (p. 65). Par conséquent, la question se pose de savoir quelle place on réserve désormais à la motivation stratégique. Mais suivons l'auteur : il identifie le *wapening*, réunion publique en armes, comme le centre de la révolte. Bien que cette forme concrète soit une action ritualisée, permettant à des individus placés à sa tête d'influencer la suite des événements, la réunion paraît se former de façon spontanée. Le nombre accru des *wapenings* aux XIV^e et XV^e siècles permet de conclure à une importance extraordinaire jouée par les émotions comme facteurs politiques à cette époque.

Cette perspective semble ouvrir la voie à une approche de la « réalité » des émotions : le rituel, action collective structurée et répétitive, offre la possibilité d'accéder aux motifs de son

application, ne fût-ce que sur le mode hypothétique. Plusieurs des contributions suivantes confirment cette impression, comme l'analyse présentée par Vincent Challet (p. 83-92) du « paysage sonore » dans les villes languedociennes pendant des moments de crise, ainsi que l'étude de Peter Arnade sur les émeutes iconoclastes qui ont secoué certaines parties des Pays-Bas en 1566 (p. 93-111). Ce dernier texte constitue une analyse particulièrement riche en ce qu'elle réunit les perspectives de l'émotion et de la raison : la révolte iconoclaste se présente d'abord comme une irrégularité spontanée et troublante, mais elle revêt une forme qui suit la logique de l'inversion des rituels et des valeurs bien établis. Quand les malfaiteurs sont finalement sévèrement punis pour leurs attaques contre les objets sacrés (p. 106), il devient impossible de démêler la part de la crainte de celle de la stratégie dans les décisions rendues par les tribunaux judiciaires.

L'image qui ressort de ces analyses nous renvoie à la tension existant entre une modélisation à partir de catégories toutes faites et la réalité historique qui se cache derrière cette façade. Les effets du mélange des deux sont les plus sensibles dans la série d'études consacrées au domaine juridique : sur la base de registres judiciaires de Bruges, Gand et Ypres, Mariann Naessens souligne le rôle mineur joué par les émotions dans les procès concernant des délits sexuels, un contexte qu'on croirait hautement chargé d'affects (p. 119-156). Ils apparaissent surtout quand il s'agit d'expliquer les motifs du délinquant ou la réaction de la victime. Ici l'émotion devient argument, parce qu'un crime prémédité est jugé plus sévèrement, tout en suivant la logique d'une différence entre les sexes : les femmes sont perçues comme inspirées par la haine et le dépit, les hommes seraient plutôt victimes de la colère (p. 127 sq). L'idéal juridique, en revanche, consisterait dans la plus grande « neutralité » possible⁷, surtout de la part

7. Sur la problématique de cette conception au Moyen Âge, voir prochainement K. Oschema, « Auf dem Weg zur Neutralität. Eine neue Kategorie politischen Handelns im spätmittelalterlichen Frankreich », dans id. (éd.), *Freundschaft oder amitié ? Ein politisch-soziales Konzept der Vormoderne im zwischensprachlichen Vergleich (15.-17. Jahrhundert)* (sous presse). Pour plus de références bibliographiques sur les émotions dans le cadre du droit canon, je me permets de renvoyer à mon étude

du juge, auquel les textes analysés n'accordent que le droit d'éprouver de la pitié quand il s'agit de déterminer la sentence.

Jacqueline van Leeuwen poursuit ces raisonnements dans son enquête sur les attitudes face à l'émotivité des victimes et des juges dans la Flandre médiévale (p. 157-175). Dans la réflexion moralisatrice portant sur le domaine du droit (l'auteur part de la traduction néerlandaise du *Mélibée*), l'importance des émotions est reconnue, mais l'idéal stoïcien de la modération l'emporte. Ainsi se dessine un aspect de la *civilisation des mœurs* : « Comme les attitudes envers l'éclat émotionnel ont changé, les victimes et les juges furent invités à adapter leur comportement émotionnel à ces nouveaux standards » (p. 174). Reste la question de la nature de ce changement : s'agit-il d'une modification des sensibilités ou du résultat d'une stratégie gouvernementale qui instrumentalise le système judiciaire pour l'exercice du pouvoir ?

La question paraît d'autant plus importante que le phénomène réapparaît dans les réflexions de Dirk Coigneau sur la rhétorique au *xvi^e* siècle à partir de la *Const van Rhetoriken* de Mathijs de Castelein (p. 243-256) et de Stijn Bussels sur l'entrée joyeuse de Charles Quint à Anvers en 1549 (p. 257-269). La rhétorique reconnaît l'importance de l'émotivité des spectateurs, d'une mise en scène et elle nous informe sur les expressions affectives utilisées afin de transmettre un message codé. Le seul inconvénient tient à la difficulté de savoir si l'application des techniques a abouti au résultat souhaité et si les descriptions de nos auteurs reflètent de manière fidèle ce qu'a pu éprouver le public.

Freundschaft und Nähe im spätmittelalterlichen Burgund. Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution, Cologne/Weimar/Vienne. Böhlau (Norm und Struktur, 26), 2006, p. 93 sq.

8. Voir N. Carrier, « Une justice pour rétablir la "concorde" : la justice de composition dans la Savoie de la fin du Moyen Âge (fin *xiii^e*-début *xvi^e* siècle) », dans *Le Règlement des conflits au Moyen Âge. XXXI^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Angers, juin 2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 237-257 ; H. Schepper et M. Vrolyik, « La grâce princière et la composition coutumière aux Pays-Bas bourguignons, 1384-1633 », dans J. Hoareau-Dodinau et P. Texier (éds.), *Anthologies juridiques. Mélanges Pierre Braun*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1998, p. 735-759.

Car la mise en texte des émotions n'est pas seulement influencée par des conditions matérielles d'une société donnée, mais aussi par les préférences stylistiques et la volonté individuelle des auteurs qui les relatent – qu'il s'agisse des textes historiographiques sur l'exécution publique de Guillaume Hugonet et de Guy de Brimeu en 1477 (Laurent Smagghe, p. 177-196) ou des exigences envers l'art des troubadours, qui varient considérablement entre le milieu courtois et les sociétés urbaines (Valerie Wilhite, p. 203-222). Que faire des larmes que verse Marie de Bourgogne quand elle est confrontée, dans le récit de Philippe de Commines, à une populace qui veut exécuter ses fidèles serviteurs ? L'image relève d'une logique de l'inversion des rites du pouvoir, mais est-ce que cette structure rituelle empêche l'expression de véritables émotions ? Les larmes de deuil seraient-elles nécessairement moins sincères quand elles sont versées dans un cadre ritualisé⁹ ?

Valerie Wilhite décrit comment un genre littéraire, le poème d'amour, évolue face aux exigences du public : dans le milieu urbain de Valence et de Barcelone, on apprécie davantage la structure du poème que l'expression émouvante des émotions dont il parle. Est-ce le signe de la rationalité des bourgeois ? Ce que nous dit Eve-Marie Halba sur les « cris du savetier dans les farces françaises » (p. 223-242) vient promptement invalider cette conclusion. Apparemment, on a beaucoup apprécié ce personnage du savetier et sa présentation hautement émotionnelle : la comparaison entre les deux contributions ne nous met donc pas seulement en garde face aux difficultés qui surgissent lorsque l'on tente de distinguer entre les émotions « écrites » et « éprouvées », elle nous rappelle également la diversité d'opinions et de goûts. Qui forme donc la « communauté émotionnelle » ? Les habitants d'une ville appartiennent-ils à une seule communauté ou ne forment-ils pas plutôt des cercles distincts dans ce contexte ?

*

9. Voir B. Jussen, « Dolor und Memoria. Trauerriten, gemalte Trauer und soziale Ordnungen im späten Mittelalter », dans O. G. Oexle (éd.), *Memoria als Kultur*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995 (VMPG 121), p. 207-252.

Les approches et les positions théoriques varient donc considérablement. Alors même qu'un certain nombre d'études renvoie aux réflexions théoriques de l'article introductif de Jeroen Depløge, cette référence n'implique pas automatiquement les mêmes conséquences, étant donné que les positions sur la nature, l'histoire et les représentations des émotions sont trop disparates. Aussi trouve-t-on également dans ce volume des réflexions sur des événements déclenchés par une impulsion affective et des analyses centrées sur la construction narrative des émotions. Malgré l'excellente idée de fournir une introduction propre à chaque partie du livre (textes signés par Elisabeth Crouzet-Pavan, Marc Boone et Bart Ramakers), on aura quelque difficulté à regrouper cette diversité sous un dénominateur méthodologique commun.

Voilà qui n'affecte en rien la qualité de l'ensemble : les études nous confrontent, grâce au choix de nouvelles approches, à des phénomènes qu'on croit déjà connaître. Toutefois, la question se pose de savoir s'il s'agit vraiment de contributions qui mènent à une « histoire des émotions ». Ce que nous voyons pour l'instant, ce sont avant tout des éléments constitutifs d'une nouvelle manière d'écrire l'histoire politique et l'histoire du droit, alors que les réflexions sur une « anthropologie historique », tout en étant perceptibles, restent encore tapies dans l'ombre.

Il y a quelques années, Ramsay MacMullen a tenté de réhabiliter le rôle des émotions dans les sciences historiques¹⁰. Dans ses conclusions, il invitait l'historien à faire un effort pour « revivre » l'univers affectif des acteurs historiques qu'il passe au crible. Je ne suis pas convaincu de la fertilité d'une telle approche empathique, dont les résultats seront condamnés à trop s'éloigner de l'idéal de la communicabilité de la recherche scientifique en histoire. Malgré ces réserves méthodologiques, on ne peut que partager la conviction qu'une prise en compte des influences émotionnelles sur les décisions d'un individu est inévitable pour la reconstruction de son monde. Comme l'a justement fait remarquer

10. R. MacMullen, *Feelings in History. Ancient and Modern*. Claremont (Calif.), Regina Books, 2003 ; voir le compte rendu critique de D. Boquet dans *Bryn Mawr Classical Review*, 2004.04.19.

Rüdiger Schnell ¹¹, nos enquêtes se heurtent à la barrière de la représentation des émotions et l'on peut douter que nous la franchissions un jour. Mais les contributions du présent ouvrage montrent la multiplicité des approches possibles et les nouvelles perspectives qu'elles ouvrent. La question des émotions vaut bien d'être posée, justement à cause de la difficulté (et peut-être l'impossibilité) de lui apporter une réponse simple.

Klaus OSHEMA

11. R. Schnell, art. cit.